

SARL 180 PPM

SARL AU CAPITAL DE 3 000 EUROS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente mars à 10 heures, les associés de la société 180PPM., se sont réunis sur convocation régulière et dans les délais fixés par les statuts au siège social

L'assemblée est présidée par M. Cédric AZEMAT gérant.

Sont présents :

- M. Cédric AZEMAT, propriétaire de 150 parts sociales,
- M. Xavier CARAYON, propriétaire de 150 parts sociales,

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Ordre du Jour :

Constatation de la reconstitution du capital social.

I. PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée constate que les capitaux propres de la société ont été reconstitués.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et après avoir approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 qui font ressortir la reconstitution du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II. DEUXIEME RESOLUTION

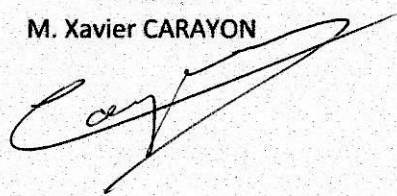
L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Cédric AZEMAT pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée

Le gérant
M.Cédric AZEMAT

L' associé
M. Xavier CARAYON



Certifié conforme
Cédric AZEMAT.

